



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires
financières**

Secrétariat général
Sous-direction du budget des missions
« Enseignement scolaire » et « sport, jeunesse
et vie associative »
Bureau
de la réglementation comptable
et du conseil aux EPLE

DAF A3

n° DAF -D2021-006562
Affaire suivie par :
Sébastien JOUANNIC
Tél : 01 55 55 37 60
Mél : sebastien.jouannic@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le **19 OCT. 2021**

Le sous-directeur du budget des missions
enseignement scolaire et sport, jeunesse et vie
associative

A

Mesdames et Messieurs les responsables des cellules
académiques d'aide et de conseil aux établissements
publics locaux d'enseignement (EPL)

Objet : Mise à jour des comptabilités patrimoniales en vue du passage à OP@LE

La gestion dans OP@LE de la comptabilité patrimoniale actuellement assurée par des outils externes va permettre une fiabilisation de celle-ci. Mais elle oblige auparavant à réaliser un travail indispensable de mise en concordance des situations actuelles entre GFC et les logiciels de comptabilités patrimoniales. Ce travail peut être conséquent et doit mobiliser fortement les services comptables mais aussi les services de gestion en EPLE.

La fiche jointe en annexe accompagnée d'un document Pdf et de deux tableurs, vise à définir :

- le contexte et le fonctionnement dans op@le de cette comptabilité patrimoniale,
- les règles méthodologiques à respecter pour les comptables notamment dans la résolution des situations critiques.

Vous voudrez bien assurer la diffusion la plus large possible de ces documents auprès des gestionnaires et agents comptables en EPLE relevant de votre académie et faire remonter au bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE toute difficulté éventuelle rencontrée par les EPLE dans la mise en œuvre de cette mise à jour.

Le sous-directeur du budget des missions
« enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative »

Lionel LEYCURAS

COMPTABILITE PATRIMONIALE : contexte et fonctionnement dans OP@LE

Comment fonctionne la comptabilité patrimoniale dans OP@LE?

OP@LE intègre totalement la gestion des comptabilités patrimoniales tant en comptabilité auxiliaire (actuellement suivie sous Egimmo ou Wincz-Webcz dans le plupart des cas) qu'en comptabilité générale (actuellement suivie dans GFC). Ainsi, une fiche immobilisation est créée quasi automatiquement sur la base des données de factures payées dans l'outil. De même pour les financements, une fiche subvention est créée quasi automatiquement sur la base du titre de recette préparé dans l'outil. L'utilisateur doit ensuite « lier » ces deux fiches achat et financement. La procédure est pratiquement identique pour la reprise de données que pour les opérations en cours d'exercice (le mode opératoire est disponible dans M@gistère / Immobilisations / Entrées et financements des immobilisations / Financement / § Ventiler la subvention d'immobilisation et sera rappelée dans un mode opératoire spécifique fourni lors de la reprise de données). Ces informations sur M@gistère seront accessibles aux utilisateurs au fur et à mesure de leur entrée dans OP@LE.

Les opérations d'amortissement et de neutralisation sont ensuite pré établies par OP@LE chaque année lors de la clôture du module immobilisations.

Que va-t-il se passer à l'entrée dans OP@LE?

- Un fichier « sas n°1 immos » contenant les données de chaque fiche immobilisation va être préparé par l'éditeur de wincz ou egimmo et automatiquement intégré par les ADSI dans votre base OP@LE.
- Un deuxième fichier, réalisé sur la base des données du 1^{er} fichier, va permettre une reprise automatique des bilans d'entrées des comptes de classes 1 et 2 liés aux immobilisations et à leurs financements externes. Ce 2^e fichier est également intégré par l'ADSI. Les données de comptabilité patrimoniale contenues dans les logiciels précédents sont donc reprises dans leur quasi intégralité automatiquement via ces fichiers sas.
- Les agents comptables doivent ensuite valider les bilans d'entrée ainsi intégrés
- Les gestionnaires doivent, une fois ces opérations réalisées, reprendre chaque fiche de financement externe dans OP@LE (financements autres que sur fonds propres) pour les lier à une fiche immobilisation.

Il est donc indispensable, comme déjà annoncé notamment dans la note pour le budget 2022 des établissements basculant à OP@LE, de disposer d'un inventaire suivi sous l'un de ces deux logiciels pour le passage à OP@LE.

Quel est le rôle des éditeurs d'EGIMMO et WINCZ ?

- Les deux éditeurs sont chargés :
 - 1/ d'assurer une vérification de la cohérence des données de leur logiciel avec votre balance GFC. Attention, ce travail peut être long et nécessite quasiment toujours des actions dans GFC (de type régularisations des amortissements, corrections si les annulations de financements n'ont pas été réalisées etc). Ces corrections doivent absolument être réalisées par les utilisateurs avant la génération du fichier sas 1 immos, et avant la finalisation du dernier compte financier sous GFC.
 - 2/ Une fois la concordance établie, de vous signaler les impacts éventuels sur vos bilans d'entrée (c'est le cas par exemple pour les comptes 216, qui étaient amortissables

précédemment et ne le sont plus, ce qui entraîne entre autre la disparition du compte 2816 et des impacts sur les comptes de réserve ou les comptes de reprise à nouveau)

3/ de générer le fichier « sas n°1 immos » qui sera pris en charge par vos ADSI.

Que faire pour s'y préparer ?

- s'assurer de l'état de mise à jour de votre version du logiciel de comptabilité patrimoniale (certaines versions trop anciennes peuvent induire des différences de comptabilisation).
- Préparer l'état de concordance BS GFC / BE OP@LE. Nous recommandons de prendre connaissance de cet outil dès que possible. Si cet état est utilisé avant votre entrée dans OP@LE, il sera évidemment à réactualiser avec votre dernière balance. Mais c'est une action rapide et le fait de l'utiliser au moins une fois « à blanc » permet de se familiariser avec le nouveau plan comptable et ses conséquences.
- Mettre à jour et faire des sorties d'inventaire avant le passage à OP@LE (anticiper cette action en raison de l'intervention du conseil d'administration dans la procédure).

Dans OP@LE, la seule action non automatisée à réaliser par l'utilisateur lors de la récupération de l'inventaire consiste à « lier » les fiches d'achat et de financement (qui sont donc distinctes, contrairement aux fonctionnements précédents). Cette opération est assez courte pour un financement, mais un inventaire peut en contenir plusieurs centaines. Le temps de réalisation de cette opération devient alors conséquent. Et ceci est renforcé si l'inventaire n'a pas été mis à jour et les sorties non effectuées. Il est donc fortement recommandé de limiter les biens à l'inventaire aux seuls biens encore présents et de s'assurer au maximum de sortir tous les autres afin de limiter aussi cette saisie initiale.

Quelles sont les conséquences d'une non concordance entre la balance GFC et EGIMMO/WINCZ à l'entrée dans OP@LE?

L'automatisation très importante dans OP@LE fonctionne bien à partir du moment où les données utilisées pour cette automatisation sont cohérentes. Ce sera forcément le cas avec les immobilisations qui seront créées sur OP@LE, mais il faut absolument que cela soit le cas aussi des données antérieures qui seront intégrées. En effet, par exemple, une erreur de reprise liée par exemple à l'absence de suppression des écritures de financement et de neutralisation (écriture D 13X / C139 non réalisée à la fin de l'amortissement d'un bien et de la neutralisation de son financement) ne pourrait jamais être « rattrapée » dans OP@LE qui automatise totalement ce type d'écriture.

La mise en concordance des bases EGIMMO / WINCZ est donc primordiale. **C'est obligatoirement sur la base de votre comptabilité patrimoniale EGIMMO ou WINCZ que les données sont reprises dans OP@LE et que les bilans d'entrée des classes 1 et 2 concernés sont réalisés.** Ainsi, si ce travail n'est pas mené, il faudra constater et justifier des différences entre le bilan de sortie GFC et le bilan d'entrée OP@LE au compte financier suivant.

Et si nous ne parvenons pas à « faire coller » les comptabilités patrimoniales EGIMMO ou WINCZ et la balance GFC ?

Un groupe de travail est prévu pour préparer et fournir des modalités de résolution pour les cas les plus fréquemment rencontrés avec pour objectif de faciliter ce travail de mise en concordance. Ce travail devrait pouvoir être communiqué début octobre. Une aide pourra aussi être demandée au réseau Rconseil sur ce sujet.

La nouvelle M9-6 du 2 décembre 2020, publiée au BOEN du 24 décembre (applicable à compter de l'entrée dans OP@LE) apporte plusieurs modifications dans les modalités de gestion des

immobilisations, et le nouvel outil amène aussi à préparer le travail d'intégration dans EGIMMO et WINCZ. Vous trouverez ici un tableau récapitulatif de quelques actions à réaliser.

Comptes	Actions à réaliser	Éléments de compréhension
216	Aucune. Le sas immo qui sera intégré dans OP@LE comprend la correction automatique de la durée d'amortissement.	La nouvelle réglementation ne prévoit plus d'amortissement pour ces comptes alors que nous les pratiquions auparavant. Ainsi, à l'entrée dans OP@LE, il faut « annuler » ces opérations d'amortissement si elles ont été réalisées. L'éditeur vous signalera, s'il y en a un, l'impact sur votre compte 10681 (cas d'un amortissement réel d'une collection financée sur fonds propres par exemple).
Comptes racine 26 et 27 (cas le plus fréquent = les cautions versées au 275)	Il faut créer dans EGIMMO ou WINCZ <u>une fiche par caution</u> , sans amortissement.	Si une caution versée n'est pas un bien immobilisé, le fait de les traiter de façon équivalente dans OP@LE permet une grande automatisation et une bien meilleure sécurisation de leur suivi. Mais de ce fait, pour les cautions déjà existantes antérieurement, il faut obligatoirement créer une fiche dans l'outil actuel pour pouvoir les intégrer à OP@LE
Comptes de financement sur subventions	Vérifier que les opérations d'annulation des financements ont bien été réalisées à l'issue de la durée d'amortissement/neutralisation (voir M9-6 version 2015, annexe 7 planche 6 \$5)	Cette difficulté a été fréquemment rencontrée. EGIMMO et WINCZ donnent chaque année le montant de l'opération courante à passer en comptabilité dans GFC (D13X / C139). Cette opération est souvent oubliée. Et cela entraîne donc des discordances entre ce qui sera repris, sur la base d'EGIMMO WINCZ, dans OP@LE et la balance GFC.
Comptes de dotation (1021 le plus souvent)	Voir l'impact sur l'état de concordance bilan de sortie GFC / bilan d'entrée OP@LE : Si le bien est totalement amorti : aucun BE en classe 1 Si le bien est partiellement amorti : la reprise dans OP@LE se fera au crédit du compte 1x4xxx pour le montant du financement d'origine et au débit du compte 1x49xx pour le montant amorti du financement (la valeur nette comptable de GFC est donc respectée)	Le mode de comptabilisation des dotations change avec OP@LE. Celles-ci sont maintenant « regroupées » avec les subventions sur un même compte